

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 29 juin 2023*

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 058-265801944-20230629-DEL29062023\_9-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente  
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire  
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal  
François DIOT, Conseiller Municipal  
Jacqueline PASIN, Administratrice  
Nathalie GEMZA, Administratrice  
Roger CLAY, Administrateur  
Serge JENTZER, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER  
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER  
Myriamne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Hervé BARSSE  
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN  
Jean-Jacques MARAND, Administrateur

**DEL29062023- 09**

**SOUTIEN A L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES  
POUR LES MENAGES LES PLUS MODESTES**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Considérant l'opportunité de rapprocher une offre possible d'ordinateurs reconditionnés auprès des personnes à revenus très modestes ayant besoin de ces matériels pour l'accès aux droits et leur insertion ;

Considérant le partenariat co-construit entre le CCAS, le PLIE porté par Nevers Agglomération et l'EBE (Entreprise à But d'Emploi) de Prémery, pour définir les procédures d'acquisition ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'acter la mise en œuvre, à titre expérimental, à compter du 01/07/2023, de l'action de soutien à l'acquisition de matériels informatiques pour les ménages les plus modestes, telle que définie dans la fiche action jointe ;

- D'autoriser la Vice-Présidente à signer tout document en lien avec la mise en place de cette action et notamment :

- La charte de partenariat entre le CCAS, Nevers Agglomération et l'EBE de Prémery,
- L'accord de responsabilité conjointe sur le traitement de données personnelles entre le CCAS de Nevers et Nevers Agglomération, rendu nécessaire par la création d'un recueil de données personnelles (fiche d'orientation jointe)

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine MAZOYER**